L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN, 22 MARS.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1867.....$ 288,316 80

Primes d'incendie.....$ 281,438 04
Primes de mer..... 291,377 22
Primes de rivières..... 282,701 54

Moins les risques non expirés.$ 47,946 80
Primes remboursées..... 5,947 04 — 53,893 84

Montant net des primes.....$ 728,498 96
Portes payées.
Portes par l'incendie.....$ 160,288 26
Portes sur les mers..... 104,111 22
Portes sur les rivières..... 19,047 29 — 283,446 77

Remboursements de vingt-et-un pour cent, sur les primes de cinq pour cent, payables à compter du 1er Juillet prochain.....$ 72,849 69

Intérêt sur le capital..... 10,422 11

Remboursements de vingt-et-un pour cent, sur les primes de cinq pour cent, payables à compter du 1er Juillet prochain.....$ 20,019 74

Intérêt sur le capital..... 2,862 82 — 22,882 56

Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc..... 57,272 97

Remonte au lieu de susp..... 77,726 42 — 157,882 35

Actif.....$ 728,014 35

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en propriétés foncières.....$ 98,589 80
Placé en hypothèques sûres..... 30,922 50
Placé en bons de la ville et autres..... 62,250 00
Placé en actions de banques et autres..... 11,050 00
Placé en corp'ie de Canal et autres..... 121,727 00
Prêts sur garanties..... 22,150 00
Effets..... 12,000 00
Primes en voie de perception..... 161,686 81
En caisse..... 186,087 24

$728,466 35

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sur le capital payé pour cent pour cent, payable à compter du premier Juillet prochain, pour l'année expirée le 28 février 1867, et, pour ce dividende il sera émis des certificats à partir de 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs représentants, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs, A. E. Montgomery,
Ant Carriere, Chas Waldhaur,
Geo. A. Fosdick, J. Lecorgne,
Mason Phelps, Frank Williams,
Bruslé Bruslé, John Thornhill,
Chas Labitte, W A Violett,
John S Maxwell, D Pleasants,
F Andebrok, Hugh Macdonald,
Alfred Kearny, A. Fosdick,
A Perkins, Hugh Macdonald,
Geo W Dunbar, Wm H Pinckard,
E P Bouchereau, Henry H Bryan,
Geo W Hyman, John B Wallis,
Arch'd Montgomery, J S Fabacq,
Henry J Marx, Geo Purser,
T Marquess, Andrew Stewart,
E. A. Bisland, L S Sprigg.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866.....$ 288,316 80

Primes d'incendie.....$ 281,438 04
Primes de mer..... 291,377 22
Primes de rivières..... 282,701 54

Moins les risques non expirés.$ 47,946 80
Primes remboursées..... 5,947 04 — 53,893 84

Montant net des primes.....$ 728,498 96
Portes payées.
Portes par l'incendie.....$ 160,288 26
Portes sur les mers..... 104,111 22
Portes sur les rivières..... 19,047 29 — 283,446 77

Remboursements de vingt-et-un pour cent, sur les primes de cinq pour cent, payables à compter du 1er Juillet prochain.....$ 72,849 69

Intérêt sur le capital..... 10,422 11

Remboursements de vingt-et-un pour cent, sur les primes de cinq pour cent, payables à compter du 1er Juillet prochain.....$ 20,019 74

Intérêt sur le capital..... 2,862 82 — 22,882 56

Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc..... 57,272 97

Remonte au lieu de susp..... 77,726 42 — 157,882 35

Actif.....$ 728,014 35

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en propriétés foncières.....$ 98,589 80
Placé en hypothèques sûres..... 30,922 50
Placé en bons de la ville et autres..... 62,250 00
Placé en actions de banques et autres..... 11,050 00
Placé en corp'ie de Canal et autres..... 121,727 00
Prêts sur garanties..... 22,150 00
Effets..... 12,000 00
Primes en voie de perception..... 161,686 81
En caisse..... 186,087 24

$728,466 35

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sur le capital payé pour cent pour cent, payable à compter du premier Juillet prochain, pour l'année expirée le 30 novembre 1866, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain. Il en de plus résolu de payer six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

—DIRECTEURS—

J. Lorber, A. Hillenbuger,
A. Verloin DeGruy, A. Fortier,
Jhon Gauche, L. Grand,
Jos. A. White, T. Avendano,
O Gaillard, E. Mather,
J. A. Stones, F. Mahon,
A. Bidault.

Warrant, rue Carondelet, No 2.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente

Sur les risques d'incendie.....$ 990,910 49
Sur les risques de rivières..... 200,338 00
Sur les risques de mer..... 337,231 33

Total des primes.....$1,528,479 82

En moins.—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1867.....$ 294,140 00
Primes remboursées..... 95,955 39 — 390,197 39

Montant net des primes le 31 mai 1867 $1,138,342 87

Portes payées pendant l'année.
Portes par risques d'incendie.....$ 311,228 88
Portes par risques de rivières..... 74,719 40
Portes par risques de mer..... 279,627 60 — 665,575 88

$ 729,570 32
Taxes..... 85,560 97

Ré-assurances—Dissolution—
Profits, pertes, moins intérêts..... 15,302 44 — $ 238,823 9

Bonifice net.....$ 266,618 84

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières.....$ 159,817 87
Billets garantis par hypothèques..... 180,307 40
Billets garantis par cautionnements..... 74,750 32
En caisse..... 147,755
Actions de banques et de chemin de fer 90,629 99
Primes en voie de perception..... 66,859
Bons de la Ville..... 113,981 78
Scrip de la Compagnie..... 30,713
Actions de Dry Dock Valletti..... 15,000
Actions de la Presse "Levee Steam"..... 1,000
Actions de la Presse Dry Dock..... 2,850
Actions de "Merchants Exchange"..... 1,900
Actions de "Lightering Wrecking Co". 1,900
Bons de l'Etat..... 1,500

Total.....$1,006,415 46

En sus:
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain.....$ 20,394 13

2e pour cent sur le capital du scrip de 1850, payable en juillet prochain..... 30,543 40

Remboursement de vingt et un pour cent sur les primes de cinq pour cent, payables le 1 Juillet 1867..... 254,182 $276,726 74

Actif net.....$1,277,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

PAUL POURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende de trois pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats seront émis à partir de premier juillet prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT DU MONTANT DU SCRIP DE 1859 et 1860, et trois pour Cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

—Directeurs.—

John Pemberton, M. Phelps,
Chs. Rogers, David McCord,
Pierre Foulon, F. Macready,
S. G. Reid, J. Morgan Hall,
J. J. Fernandez, G. Desmarest.

Duncan Mc Neil vs James Gill.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,070.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Charles Bienvenu, ci-devant shérif, transféré par lui à Henry T. Hays, ci-devant shérif et par ce dernier à moi, shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, procédera le MARDI quatorze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Delord, dans la Première Municipalité de cette ville, dans l'Isle Borgne par les rues Constance, Dryobalanops, de l'Annonciation et une ligne parallèle à celle de l'Annonciation et Ursulines, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face sur la rue Constance, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et sous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 mars—11,18,25 et 1 avril

SUCCESSION DE FEU FREDERIC ANTOINE WEINBERG, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,426.—En vertu d'un ordre rendu le 3 décembre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, contre John Lobstein en faveur de Mme Ed. A. Weinberg, épouse commune en biens avec ledit Ed. A. Weinberg, je procéderai le MARDI onze avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain désigné par le numéro Un d'après un plan dressé par C. A. Hedin en février 1854 et annexé à l'acte de vente reçu par Me Lafarge, notaire public en cette ville.

Le dit terrain est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Isle Delord, borné de deux côtés par les rues Philippe et Delord et de même mesurant vingt pieds de face à la rue Royale sur vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et sous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 mars—11,18,25 et 1 avril

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.
DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

28 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie pour le 28 Mars 1867:

Primes d'incendie dans l'année.....$ 326,668 01
Primes de mer dans l'année..... 289,815 26
Primes de rivières dans l'année..... 264,377 35

Total.....$ 841,566 02

Total net des primes.....$ 756,734 34
Payé: Pertes par l'incendie.....$ 116,496 64
" Pertes sur mer..... 176,202 47
" Pertes sur les rivières..... 297,957 02
Taxes..... 85,560 44 — 145,386 09

Payé: Profits et pertes, réassurances, escompte au lieu de scrip, intérêt, fraisgénéraux, escompte..... 151,221 39 — 706,339 70

Bénéfice net.....$ 49,394 63

Le Compagnie possède réellement:

Billets et hypothèques.....$ 230,365 21
Billets et cautionnements..... 7,850 54
Intérêt non réclamé..... 5,259 56
Le dividend précédent est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.

SENRY V. ODDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS,
Ville de la Nlle-Orléans. }
Assermentés et souscrit pardevant moi, ce 29 mai 1867.

G. H. BRAUCHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, semptant, sur les certificats non encore payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de VINGT-UN pour cent sur les primes ayant droit à la participation, pour l'année expirée le 30 avril 1867. Il sera émis des certificats, pour le dit dividende, à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—DIRECTEURS—

John Watt, A. G. Obre,
C. T. Boddecker, J. Norman Jackson,
Samuel S. Newman, A Thomson
P. H. Foley, P. Simms,
William Edwards, John Phelps,
25 mai—3t. L. P. Spyker

CHARTE. CHARTE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans
ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce 31e jour de janvier mil huit cent soixante huit et la cent vingt-douzième année de l'Indépendance de la République des Etats-Unis d'Amérique, EDWARD IVY, notaire public, dans et pour la Paroisse d'Orléans Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, en présence des témoins ci-après nommés et dont les signatures sont ci-dessous apposées, pour servir et valoir ce que de raison après nommés, et qui ont signés et ci-dessous, lesquelles personnes ont déclaré par devant moi notaire la Louisiane par le présent aux corporations dans cet Etat, elles sont convenues entre elles de former ceux qu'ils représentent en une corporation dans le but et sous les règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Le nom de corporation de cette société sera In Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

ARTICLE II.

Le siège des affaires et le domicile légal de cette corporation seront à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de construire et de maintenir en état un chemin de fer approprié pour le transport des passagers et, en général, d'exercer les pouvoirs privilèges et immunités conférés par cet par les présentes, revisées à l'effet de la mettre à même de construire et d'exploiter des chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est, par les présentes fixé à trois cent soixante mille (360,000) piastres représentées par trois mille actions de cent piastres. Il devra être payé cinq pour cent sur chaque souscription, à la signature de ces articles; le reste sera payé à l'époque et en les manières et termes qui ordonnera la direction, pourvu qu'il ne soit pas exigé plus de dix (10) pour cent de la dite souscription et que l'appel de fonds ne sera pas fait plus souvent qu'il ne lui sera donné avis de quatre-vingt-dix jours au moins, et qu'il soit d'effectuer ses paiements ponctuellement à échéance; il pourra être ajouté à la somme de un million de piastres qui peut venir par de l'échéance à parfait paiement; et si un souscripteur refuse ou néglige d'effectuer un de ses versements dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le paiement, les Directeurs se réserveront le droit de vendre, à l'encan public, et autrement, après dix jours d'avis du souscripteur par l'action ou les actions sur lesquelles le montant est dû.

ARTICLE V.

La dite corporation assume, par les présentes, toutes les obligations de F. Mounes et, prédécesseurs, de Geo W. Ryan, E. Mathews, L. F. Lemarie et S. Belloy, caution dans le contrat et l'acte de droit de passage pour l'établissement des chemins de fer dans les rues canal Dauphine, Dumaine et autres rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans, daté de l'an de grâce mil huit cent William J. Castet, notaire public de la Paroisse d'Orléans, le juillet 1857 et enregistré pardevant Henri Bibb, greffier public de la Nouvelle-Orléans, le 17 décembre 1857 Elle s'oblige à construire le dit chemin de fer d'après les plans et devis qui en charge, dans l'espace de temps et de la manière indiquée dans les dits contrats et actes et à remplir toutes les conditions et obligations qui y sont indiquées et exprimées.

ARTICLE VI.

Les Directeurs devra commencer les opérations à partir de cet acte.

ARTICLE VII.

Cette corporation aura un sceau qui sera composera d'un char dans un cercle sur lequel sera tracé le nom de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les articles de société pourront être modifiés ou changés, de temps à autre, à telle porte ou époque que la majorité des actionnaires représentant les deux tiers en montant des actionnaires représentant les deux tiers en montant des actions émises consentiront à le faire et se donneront une assemblée générale convoquée après trente jours d'avis. Toutes les fois qu'une assemblée générale aura été donnée sous lois, il en sera donné avis, pendant soixante jours dans deux journaux publics de la Nouvelle-Orléans, et, dans l'intervalle, les actionnaires auront le droit de prendre toutes mesures d'opposition en proportion du montant de leurs actions. Toutes les actions qui n'auront pas été prises à l'époque fixée pour les opérations de la corporation, les directeurs en profit de la société, mais ces actions ne devront pas être vendues au dessous du pair.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette Corporation devront être contrôlés par la Direction composée de sept personnes qui devra passe les, en a un nom au moins deux mille cinq cent (2,500) piastres de capital de cette société.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs, A E Montgomery,
Ant Carriere, Chas Waldhaur,
Geo A Fosdick, J Lecorgne,
Mason Phelps, Frank Williams,
Bruslé Bruslé, John Thornhill,
Chas Labitte, W A Violett,
John S Maxwell, D Pleasants,
F Andebrok, Hugh Macdonald,
Alfred Kearny, A Fosdick,
A Perkins, Hugh Macdonald,
Geo W Dunbar, Wm H Pinckard,
E P Bouchereau, Henry H Bryan,
Geo W Hyman, John B Wallis,
Arch'd Montgomery, J S Fabacq,
Henry J Marx, Geo Purser,
T Marquess, Andrew Stewart,
E. A. Bisland, L S Prelle.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1867:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés de 1866.....$ 291,800 00

Primes sur les risques de mer..$ 45,002 34
Primes sur les risques de rivières..... 107,250 28
Primes sur les risques d'incendies..... 172,337 43 — $325,590 00

En moins: primes remboursées..... 1,589 90
En moins: primes sur risques non expirés en 1867..... 39,681 00 — 41,4993

Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867.....$ 280,190

Portes payées dans la même période:

Sur les risques de mer..... 89,970 74
Sur les risques de rivières.. 109 826 84
Sur les risques d'incendies.. 30,237 46 — 230,035 04

Dépenses, taxes, intérêt de scrips, etc., moins escompte et intérêt..... 56,706 31 — $217,940 78

Restant..... $ 62,306 32
Vlagc-cling pour certs et autres pour cent remboursés au lieu de scrip..... 39,381 22

Réservé pour portes non payées..... 5,007 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:

347 bons de la ville de la Nlle Orléans, de $1,000 chaque.....$ 347,000 00
35 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque..... 35,000 00
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque..... 18,000 00
68 bons de la Cie. de Hôtel Dieu..... 68,000 00
5 actions de la Cie. du Dry Dock Valletta, de $1,000 chaque..... 5,000 00
200 actions de la Banque de la Nlle-Orléans, de $50 chacune, évaluées à $30 ..... 6,000 00
650 actions de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans, de $75 chacun, évaluées à $50 chaque..... 32,500 00
945 actions de la Banque du Canal, de $20 chacune, évaluées à $50..... 47,250 00
500 actions de la Banque Marchantes' and Traders, de $50, évaluées à $70..... 35,000 00
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chacune, évaluées à $15 chacune.. 1,875 00
100 actions de la Banque des Marchands, de $50 chacune évaluées à $15 chacunne. 1,500 00 — $127,125 00

En caisse..... 31,090 50
Propriété foncière au N. 78 de la rue du Camp..... 50,000 00
Prêts garantis..... 62,415 00
Effets à recevoir..... 12,715 39
En moins: mauvais et douteux 6,344 14 — 6,391 45
Comptes non encore payés et en voie de perception..... 70,056 82
En moins: mauvais et douteux 10,211 65 — 59,844 97
Scrips d'autres Compagnies d'assurance..... 3,444 00
Total de l'actif..... $ 378,724 02

Le tableau ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie,

ALFRED MOULTON, président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté à souscrit pardevant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux desdits certificats, à partir du deuxième MARDI de février prochain et il est de plus

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1858, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes réduites de cinquante pour cent, les déductions des vingt-cinq pour cent sur chaque émission; que lesdits scrips seront livrés pour la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, ainsi qu'il est déclaré par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,
Wm M. PERKINS, vice-président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEURS—

E. K. Converse, B. F. Ethell,
Robert Hare, Jos. N. Iberbour,
Jos Hoy, J. H. Ludwigsen,
Alfred Moulton, A. H May,
J. M. Allen, Jno. C. Rogers,
Jno. C. Rogers, W. M. Perkins.

17jan—1m

JOHN GUENN vs THOMAS FERGUSON

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 16,163.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Delord, dans la Première Municipalité de cette ville, dans l'Isle Borgne bornés par les rues Constance, Dryobalanops, de l'Annonciation et une ligne parallèle à celle de l'Annonciation et Ursulines, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face sur la rue Constance, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et sous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21,24,27,30—2 avril

WILLIAM S. TOOLE & Cie vs EMILE ROQUES

SIXIEME COURSE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 2,736.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-quatre mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Isle Delord, borné par les rues Chevalier, du Quartier, des Remparts et Bourgogne, désigné par le numéro Deuj, d'après un plan dressé par Pilié et de Pouilly, arpenteurs, en date du 25 mars 1846, et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure trente-cinq pieds quatre pouces de face à la rue du Quartier sur une profondeur de cent sept pieds huit pouces et une ligne latérale entre la rue du Quartier et celle Bourgogne, de cent septpieds huit pouces et une ligne latérale entre les rues Bourgogne et des Remparts et trente-six pieds onze pouces et cinq lignes derrière.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de la dame Marguerite-Caroline Desloudes, épouse de Jacques Pierre-Toutant Beauregard, autrepit acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, de date du 17 mars 1846.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 mars—15,21,28—3,14 avr

Edward Murphy vs Henry Cassidy.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 24,698.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Isle Delord par les rues Pilié et Tivoli, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Pilié sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17mars—17,21,24,28—4,14 av

ERNEST VOLKMANN vs T. H. ECK.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,886.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant trente pieds de face à la rue Montegut, sur cent pieds de profondeur entre celles de Craps et Clairmont.

Ensemble avec le jolie maison qui y est construite, ayant deux chambres, galerie devant et derrière, et belle cabinets, cuisine de deux chambres, hangar, cuve, lieux d'aisance &c, et un joli jardin sur la façade.

La maison porte le No 112 sur la rue Montegut.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 v—27—6 14 21 28

JOSEPH D. WEAVER vs THEOPHILE ANFOUX.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,711.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Charles Bienvenu, ci-devant shérif, transféré par lui à Henry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, sept avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Isle Delord, borné par les rues Baronne, de la Commune, Carondelet et du Camp, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par A. B. Phelps, autrefois arpenteur, en date du 13 mai 1846 et déposé en l'étude de L. T. Cairo, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain ayant une façade de cinq et un pied-six pouces et quatre lignes sur la rue Baronne, cent trente pieds sur une ligne qui le sépare d'une isle commune, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes derrière sur une ligne qui le sépare d'une autre isle commune et cent trente trois pieds et six pouces et une ligne sur la ligne limitrophe de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13mars—13,21,28—3,14 av

JOHN CHILDESTR vs JOHN S. SIMONDS & CO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,791.—En vertu d'un ordre rendu le 13 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 31, vingt-huit mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

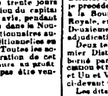

Cinq chevaux et cinq mules et trois chariots et trois découverts trois jeaux de harnais simples, un dito double. Le tout au comptant. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17mars—17,21,24,28—4 av

Les Religieuses Ursulines vs —— Jourdan.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 18,963.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans la Première Municipalité de cette ville, dans l'Isle Borgne, bornés par les rues Constance, Dryobalanops, de l'Annonciation et une ligne parallèle à celle de l'Annonciation et Ursulines, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face sur la rue Constance, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et sous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21,24,27,30—2 avril

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,697.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 31, vingt-huit mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain, situé au faubourg Ste Marie, dans la Première Municipalité de cette ville, dans l'Isle Borgne par les rues de Chartres et Pauli, mesurant trente pieds de face sur la rue de Chartres sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et sous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21,24,27,30—2 avril

La dame A. EAST vs Dr A. L. EAST, ses époux.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,707.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 31, vingt-huit mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain, situé au faubourg Ste Marie, dans la Première Municipalité de cette ville, dans l'Isle Borgne par les rues Pauli, Urseline, Jules et Ste Marie, mesurant trente pieds de face sur la rue Urseline sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et sous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21,24,27,30—2 avril

CHAS. F. BERENS vs JAMES HILL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 25,761.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain, situé au faubourg Ste Marie, dans la Première Municipalité de cette ville, dans l'Isle Borgne par les rues Urseline, Jules, Pauli et Ste Marie, mesurant trente pieds de face sur la rue Urseline sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en brique à un étage, couverte en ardoises, contenant huit chambres, deux cuisines, deux cabinets, galerie devant et derrière, et autres dépendances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—19, 21, 28—3, 11 av

Home Insurance Directory.

HOME INSURANCE COMPANIES

Atlantic Insurance Company, No. 19 Camp street—Edward Rigney, President; H. F. Janvier, Secretary.

Citizens' Mutual Insurance Company, No. 3 Carondelet street—O. Gaillard, President; H. Castaradi, Secretary.

Crescent Mutual Insurance Company, corner of Camp street and Commercial Place—Thos. A. Adams, President; Henry G. Ogden, Secretary.

Commercial Insurance Company, No. 11 Commercial Place—S. B. Buckner, President; Geo. Purser, Secretary.

Factors' and Traders' Insurance Company, No. 39 Carondelet street—Michael Musson, President; Thomas Doane, Vice President; Ed. A. Palfrey, Secretary.

Germania Insurance Company, No. 135 Gravier street—D. Michel, President; E. Maier, Secretary.

Great Southern and Western Fire, Marine and Accident Insurance Company, No. 21 Carondelet street—James Longstreet, President; J. Q. Wilkins, Secretary.

Home Mutual Insurance Company, corner Camp and Natchez streets—Jas. H. Wheeler President; E. Gauche, Secretary.

Hope Insurance Company, No. 21 Camp street—H. Peychaud, President; Lewis